

Chasse aux chômeurs : scoop ou canard ?

Yves Martens

animateur du Collectif, redac@asbl-csce.be

Les opposants au contrôle renforcé des chômeurs sont-ils des boutefeux ? Les propos optimistes du ministre de l'Emploi sont-ils fondés ? Pourquoi les patrons appellent-ils à la discrétion ? Au-delà des communiqués de presse sibyllins, nous nous sommes penchés sur le rapport complet de l'ONem. Une lecture édifiante. L'activation est bien une chasse aux chômeurs. Et l'ensemble des dispositifs de sanction a déjà touché... près de 10.000 personnes à la mi-2006.

Le 13 septembre dernier, le Ministre de l'emploi, Peter Vanvelthoven (SP.a), se réjouissait dans un communiqué de presse des chiffres du contrôle des chômeurs au 30 juin : « Depuis 2004, le nombre de chômeurs indemnisés du groupe cible des moins de 30 ans a diminué de 12.282 unités, soit 8%. C'est le groupe cible qui a été activé en premier. Pour le groupe des 30 – 40 ans, il s'agit, pour la même période, d'une baisse de 8.396 unités, soit 6%. ». Chic ! La mesure dénoncée depuis deux ans et demi par les défenseurs des chômeurs comme étant une chasse aux chômeurs serait efficace ? Elle lamine le droit au chômage certes, en remplaçant un droit à une allocation de remplacement

par une allocation qui doit se mériter à l'aune de critères subjectifs. Mais, dira-t-on, qu'importe les moyens, si les fins sont positives ?

Le même jour, Pieter Timmermans, Administrateur-Directeur général de la FEB conclut sa tribune d'Inforweb (La newsletter des décideurs) titrée « Chômage : de l'inertie à l'activation », par ces mots : « Si on veut que la chasse soit bonne, mieux vaut ne pas battre le tambour₁ ».

Tiens, tiens, le ministre claironne que tout va très bien et les patrons appellent à la discrétion. Ça, ça cache quelque chose. Restait à nous procurer le rapport de l'ONem pour nous faire notre propre opinion. In-

dispensable, car l'ONem et le ministre de l'Emploi mettent de plus en plus d'énergie pour taire et cacher toute une série de données. Les documents transmis aux journalistes sont toujours plus laconiques. Le ministre Vanvelthoven, qui a aussi en charge l'informatisation, fait beaucoup pour la mise à disposition sur Internet d'informations

Un dispositif à trois fusées

Pour rappel, le dispositif de contrôle et d'activation des chômeurs est le suivant :

- 1^{er} entretien visant à juger si les efforts de recherche d'emploi sont estimés *suffisants*. Dans la négative, obligation de signer un « contrat » reprenant une liste d'actions à mener.

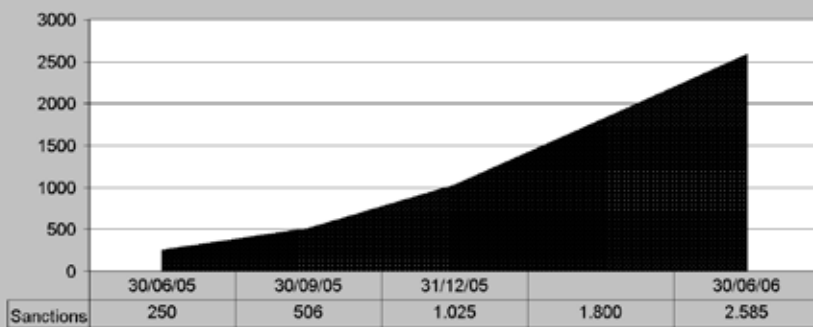
- Au plus tôt 4 mois plus tard, 2^{ème} entretien évaluant le respect du « contrat ». En cas de nouvelle évaluation négative, un nouveau « contrat » est établi et une sanction de 4 mois est appliquée*.

- Au plus tôt 4 mois plus tard, 3^{ème} entretien évaluant le respect du « contrat ». Cette fois, une évaluation négative est synonyme d'exclusion définitive !

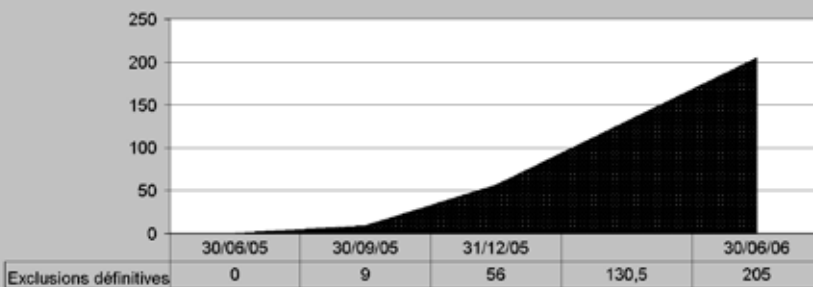
*suppression totale des allocations pour les allocataires d'attente (quel que soit leur statut) et les cohabitants, diminution au niveau du revenu d'intégration pour les isolés et les chefs de ménage



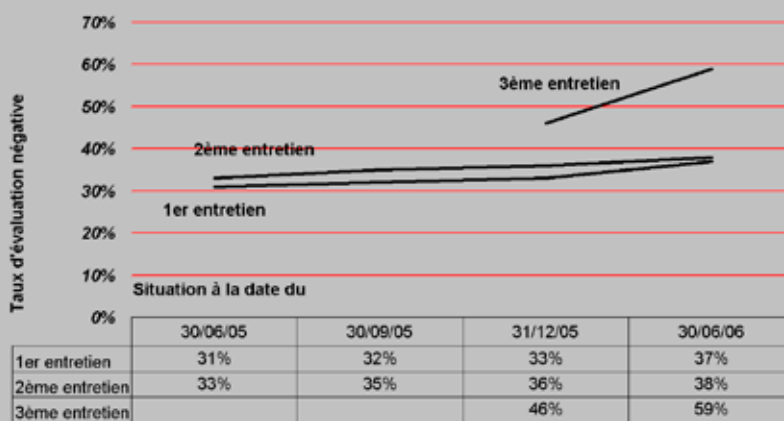
Graphique 1 : Evolution du nombre de sanctions pour évaluation négative au second entretien (4 mois de suspension ou de réduction des allocations)



Graphique 2 : Evolution du nombre de sanctions pour évaluation négative au troisième entretien (exclusions définitives)



Graphique 3 : pourcentage d'évaluation négative (- de 30 ans)



de toutes sortes. Il se fait le chantre de la transparence. Mais qui a ses limites si on touche à des sujets trop sensibles. Heureusement, nous avons réussi à mettre la main sur le rapport complet (66 pages) de l'ONEm, tel qu'il a été présenté au comité d'évaluation.

Un rapport édifiant

Dès le début, les défenseurs des chômeurs ont dit que ce plan serait une machine à exclure mais que, comme il ne se déploie que par étapes successives - lettre d'avertissement, puis de convocation, suivies de un à trois entretiens d'évaluation

(cf. encadré p.21) -, l'effet ne serait pas directement visible... surtout pour ceux qui veulent se masquer les yeux. Mais l'emballement du dispositif est inéluctable.

D'abord, parce que depuis la mise en œuvre du dispositif pour les moins de 30 ans (1^{er} juillet 2004), la mesure a été étendue aux 30-39 ans le 1^{er} juillet 2005 et que les 40-49 ans sont entrés dans la danse le 1^{er} juillet de cette année. Mais seul un nombre significatif de moins de 30 ans est déjà passé par le cycle des 3 entretiens. Ainsi, seuls 9 des 2.585 sanctionnés au 2^{ème} entretien appartiennent à la tranche 30-39

ans et encore aucun des exclus au 3^{ème} entretien. Les graphiques 1 et 2 (cf. ci-contre) montrent déjà une augmentation progressive, mais qui s'accélère, des sanctions.

Cela s'explique bien sûr par l'entrée d'un nombre de plus en plus important de sans-emplois dans le processus mais c'est dû aussi au fait, et c'est l'autre bombe à retardement, que plus les chômeurs auxquels on s'en prendra seront âgés, plus les dégâts seront importants. C'était une crainte des syndicats et des associations actives dans la plateforme, crainte basée sur le vécu des chômeurs (plus) âgés, qui est confirmée par les chiffres. Le taux d'évaluation négative au 1^{er} entretien est de 46 % pour les 30-39 ans et de 37 % « seulement » pour les moins de 30 ans.

Profitons-en pour pointer l'autre problème, classique : au fur et à mesure qu'un système entre dans les mœurs, sa mise en application se durcit : le taux d'évaluation négative au 1^{er} entretien pour le 1^{er} groupe (moins de 30 ans) est ainsi passé de 33% au 31 décembre 2005 à 37% au 30 juin 2006.

Comme prévu aussi, malheureusement, loin de soutenir le chômeur, le contrôle de l'ONEm l'enfonce : au fil des entretiens, le taux d'évaluation négative est de plus en plus important. Pris dans une spirale de l'échec, sanctionnés en outre financièrement après le second mauvais bulletin (ce qui rend les démarches de recherche d'emploi encore plus ardues), les chômeurs s'en sortent de moins en moins bien d'un entretien à l'autre (cf. graphique 3 ci-contre). On frémit à l'idée de ce que cela va donner pour les plus de 30 ans.

Rien que pour les moins de 30 ans, 1025 personnes ont été sanctionnées après le second entretien au 31 décembre 2005. Le nombre de sanctionnés est passé à 2576 au 30 juin 2006 (sur les 2585 du graphique 1, 9 font en effet partie de la tranche 30-39 ans). Pendant la même période, le nombre d'exclusions définitives après le troisième entretien est passé de 56 à 205.

Cela peut paraître limité en chiffres absolus. Mais représente pas moins de ... 57% des personnes ayant déjà passé le troisième entretien. Le dispositif s'emballa donc bel et bien. Combien de personnes seront sanctionnées et exclues d'ici juin que 2007 et juin 2008, en n'oubliant pas que le taux d'évaluation négative est nettement plus élevé pour la deuxième tranche d'âge (30-39 ans) et s'accroît au fil des mois ?

Mais qu'importe puisque, dit le ministre, « l'activation fait la différence ! » Quelle différence ? « Il m'incombe en tant que ministre de l'Emploi d'aider le plus grand nombre de chômeurs dans leur recherche d'emploi et de leur donner ce « coup de pouce » dont ils ont besoin. En revanche, ceux qui ne fournissent pas suffisamment d'efforts sont exclus. » On devrait donc en conclure que l'activation permet de diminuer le chômage en excluant ceux qui ne parviennent pas à l'objectif et en aidant ceux qui sont méritants. Fort bien, mais à quoi sert ce généreux « coup de pouce » du ministre et de son bras armé, l'ONEm ?

12.282 chômeurs disparus

Autrement dit, si, depuis 2004, le nombre de chômeurs indemnisés du groupe cible des moins de 30 ans a diminué de 12.282 unités, que sont devenus ces chômeurs ? Ont-ils trouvé un emploi temps plein à durée indéterminée avec un bon salaire ? Non bien sûr, ça se saurait. Et nous attendons toujours que le ministre prouve la moindre création d'emploi. Car, si certains ont trouvé un job, c'est souvent de manière précaire (ce n'est pas pour rien que l'ONEm pousse les contrôlés vers l'intérim) et sans doute aussi au détriment d'autres chômeurs. C'est mathématique : s'il n'y a pas plus d'emplois disponibles, les activés prennent la place des autres.

Mais il y a plus grave. Si les 66 pages du rapport de l'ONEm ne disent pas tout, elles nous apprennent tout de même des choses intéressantes. La diminution de 12.282 unités, nous dit avec honnêteté l'ONEm,

est une photo au 30 juin. L'ennui, c'est que le ministre a oublié de préciser pourquoi les 12.282 chômeurs qui auraient, selon lui, « bénéficié » de l'activation, ne sont plus sur la photo.

Parmi eux, 2.870 sont des articles 70. C'est-à-dire des personnes suspendues pour non présence à l'entretien. Dont parmi elles, des chômeurs qui avaient oublié leur carte d'identité ! Ce qui fait dire à des accompagnateurs syndicaux qu'ils ont appris que l'on pouvait être absent tout en étant présent physiquement (cf. pp. 28-35). Les sanctions dites « article 70 » sont révisables (il est à noter que seules jusqu'ici 40% de ces sanctions ont été effectivement annulées avec effet rétroactif), mais justement, nous ne parlons ici que de ceux qui n'étaient pas sur la photo de fin d'année scolaire de l'ONEm.

Au même moment, il y avait 1.906 « articles 90 » de plus qu'en 2004. Il s'agit de chômeurs (presque uniquement des chômeuses) qui demandent une dispense pour « raison sociale ou familiale ». Quel rapport avec l'activation ? Simple : pour échapper à la sanction, en dernier recours, des femmes (surtout) font

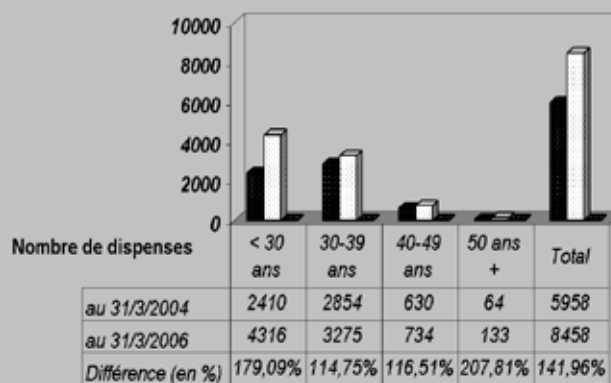
jour). Dans la tranche des moins de 30 ans, l'augmentation du nombre de dispenses article 90 atteint 79 % par rapport à 2004 ! (Cf. graphique 4 ci-dessous.)

Ensuite, toujours parmi les 12.282 (ex)chômeurs « disparus » de la photo, 1.802 personnes ont repris une formation et 2.778 des études (respectivement +22% et +37% par rapport à 2004). Chose en soi positive, sauf si elles ont été poussées dans n'importe quel créneau pour échapper au contrôle et mises ainsi sur des voies de garage... n'offrant qu'une protection très provisoire. Des chômeurs qui ont obtenu une dispense pour suivre une formation sont ainsi convoqués à peine un mois après la fin de cette dispense (cf. p. 30).

La remise au boulot : du vent !

Revenons à nos calculs : 12.282 chômeurs en moins, dit le ministre, ce qui tendrait à prouver que l'activation booste l'emploi. A ceci près, nous venons de le voir, que parmi eux, 2.870 sont des sanctionnés, 1.906 des dispensé(e)s « pour raison sociale/familiale », 1802 sont en formation et 2778 ont repris des

Graphique 4 : Nombre de dispenses pour raisons sociales et familiales (art. 90)



appel à cette dispense, sur conseil du facilitateur (le contrôleur de l'ONEm) ou du syndicat (en mesure préventive pour éviter une exclusion). Elles évitent l'exclusion, au prix d'une allocation fortement réduite (10,02 € par

études. Sur base de ces chiffres, ce ne sont donc pas 12.282 personnes qui auraient trouvé du boulot, mais 2.926. Bon, si au moins, ces près de trois mille personnes disposent désormais d'un job, c'est déjà cela,

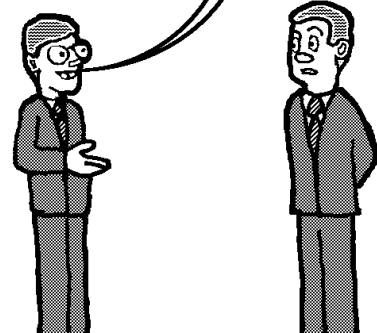
non ? Hélas, vous n'y êtes pas ! L'écrasante majorité des sanctionnés après le 2^{ème} entretien (2.585 à ce jour) sont des cohabitants ou des allocataires d'attente. Leurs allocations sont purement et simplement suspendues et cela fait au bas mot un millier (une estimation, faute de données de l'ONEm sur ce point) de personnes ne figurant pas sur la pellicule au moment clé. Les autres types de sanctions (dites « auditions litiges ») ont explosé : le nombre moyen de semaines d'exclusion a augmenté de plus de 16% entre 2005 et 2004. Et les premiers chiffres de 2006 sont éloquentes : déjà 3.898 sanctions pour les cinq premiers mois, soit une augmentation de 40% sur une base annuelle. Il faut donc bien conclure que si les statistiques de « chômeurs complets indemnisés » ont baissé, ce n'est pas par une sortie vers l'emploi des personnes concernées. Au contraire, et les chiffres globaux le montrent, le chômage augmente malgré les personnes que l'on raye des statistiques. Globalement, en juin 2003, au début de ce gouvernement Verhofstadt-Onkelinx, la Belgique comptait, selon l'ONEm, 407.011 chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emplois (CCI). En juillet 2006, ceux-ci étaient 470.069. Soit une augmentation de 63.058 CCI.

Et les syndicats ?

Face à ce tsunami social en puissance (et déjà bien réel pour ceux qui sont déjà au creux ou au plus fort de la vague), les syndicats sont en position d'attente (cf. les réponses à nos questions de la CSC p. 26 et de la FGTB p. 27). Ils attendent l'évaluation du dispositif, promise pour la mi-2007, mais si celle-ci arrive après les législatives, de quel levier d'action disposeront-ils ? Comme le montrent les chiffres décortiqués ci-dessus et comme en témoignent sur le terrain les accompagnateurs syndicaux et les chômeurs (cf. p. 28-35), la situation est déjà sérieuse et ne fait qu'empirer. Sans parler des chômeurs qui ne jouissent même pas de la protection syndicale. Le problème est que cette dernière s'axe surtout actuellement sur la préparation et la défense individuelle. Celle-ci est indispensable, mais elle ne fait que permettre à certains de passer entre les bombes, pas d'arrêter le bombardement. En

En fonction de la définition d'un nouvel emploi, Verhofstadt atteindra facilement les 200.000 nouveaux emplois (INS) ou devra se contenter de seulement 140.000 (BNB).

N'y a-t-il pas une définition qui augmenterait le nombre de nouveaux emplois à 400.000 ?



BAR

outre, l'ONEm a renforcé ses effectifs et les syndicats ne peuvent suivre : il est humainement impossible d'accompagner tout le monde.

L'argument ultime est celui de la suppression de « l'article 80 ». Depuis 26 ans, syndicats et associations réclament la suppression de ce système excluant les chômeurs cohabitants de longue durée, mesure discriminatoire puisque ne visant que des cohabitants, le plus souvent des femmes. Pour mettre fin à cette discrimination, le gouvernement l'a potentiellement étendue à tous. Beau progrès social !

Mais le nouveau système frappe-t-il plus ou moins fort ? Si l'on ne tient compte que de l'activation, moins, pour l'instant. Mais outre que ce n'est que provisoire, l'effet exponentiel du plan n'en étant encore qu'à ses débuts, la comparaison est biaisée. Le coup de génie de la nouvelle procédure, par rapport à l'article 80, c'est de multiplier les catégories et sources d'exclusion et de sanction.

Près de 10.000 sanctions déjà rien que pour le 1^{er} semestre 2006 : 3.898 suite à des auditions litiges, 3.150 articles 70 maintenus (au moins provisoirement), 757 articles 80 (l'article 80 continue à frapper les



plus âgés), 1.560 sanctionnés après le 2^{ème} entretien, 149 après le 3^{ème}. Total : 9.514. Un vrai patchwork de sanctions liées directement ou non au nouveau contrôle.

Evaluer mi-2007 : le piège

Le rapport de l'ONEm conclut (p.61) : « *On peut donc raisonnablement constater que la suppression de l'article 80 et son remplacement par les mesures d'activation de recherche d'emploi n'a pas provoqué une hausse du nombre de chômeurs demandeurs d'emploi de longue durée mais plus probablement une baisse de ce nombre* ». Traduction : le nouveau système et ses dégâts collatéraux permettent d'exclure plus, ou, tout au moins, d'exclure d'une part, de placer d'autre part des chômeurs dans des sas hors des statistiques. S'ils reviennent dans ces dernières, ils retourneront illico dans le carrousel infernal du contrôle.

Dès lors, la question n'est plus : *chasse aux chômeurs : scoop ou canard ?* Zéro emploi créé, de nombreux chômeurs humiliés, des sanctions et des exclusions en augmentation constante. Le bilan est sans ambiguïté. S'en remettre à une évaluation future, à laquelle on fera sûrement dire ce qu'on veut, ne vise qu'à éviter de mettre le gouvernement face à sa responsabilité de faire machine arrière. Ce dispositif doit être retiré immédiatement, la chasse en cours doit être stoppée. Impossible d'arrêter la machine à exclusion ? Partager une telle résignation ferait le jeu de l'extrême droite. Il est plus urgent que jamais de battre le tambour pour faire entendre, avec les chômeurs et les organisations syndicales, la voix de ceux qu'on ne veut ni voir ni entendre²...

(1) cf. <http://www.vbo-feb.be/index.html?file=2124>

(2) C'est dans cet esprit aussi que nous vous présentons aux pages 28 à 35 des témoignages de terrain (accompagnateurs syndicaux et chômeurs contrôlés).

Action contre la chasse aux chômeurs à Charleroi

Alors que des licenciements massifs touchent les salariés, la nouvelle procédure de contrôle des chômeurs apparaît plus absurde que jamais. Pourquoi contrôler davantage les plus fragiles alors même qu'il n'y a pas d'emplois ? La situation à VW illustre bien que les combats des chômeurs et des salariés sont communs.

Une action spontanée a été menée à Charleroi par un professeur de la FUNOC et ses élèves pour protester contre une suspension des allocations de chômage de l'un d'entre eux.

L'ONEm avait décidé une suspension des allocations de chômage de 13 semaines pour Fabian Wilmot. Il habitait un appartement à la rue des écoles à Gouy-les-Piétons. Sa boîte aux lettres était régulièrement vandalisée. D'ailleurs le propriétaire a fait une déclaration pour confirmer qu'à plusieurs reprises il l'a réparée. A cause de cela, Fabian n'a reçu ni les lettres du Forem, ni celles de l'ONEm, ni celles du syndicat.

Mais il suit une formation reconnue par le Forem à la Funoc depuis début juin (formation VCA, brevet de sécurité). Mi-septembre il a commencé sa formation de plafonnage, également à la Funoc. Donc il est en accompagnement, ce que le Forem sait et il ne devrait pas être contrôlé par l'ONEm pendant ce temps.

Fabian, sa classe et son professeur ont donc été manifester devant l'ONEm avec un calicot « Après VW ; Non à la chasse aux chômeurs ». La presse (y compris TV) était présente.

Du coup, l'ONEm dont la responsable n'était pas joignable les jours précédents, leur a ouvert les portes et décision a été prise d'annuler la suspension.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Nadia, également étudiante à la Funoc, est venue raconter elle aussi son histoire. L'ONEm lui impose d'arrêter sa formation d'alphabétisation après 4 mois, parce qu'elle doit être disponible sur le marché du travail. Apprendre à lire, écrire et calculer, n'est-ce pas nécessaire pour travailler ?!

La situation dénoncée n'est pas une dérive ou un cas exceptionnel mais seulement l'illustration concrète des «dégâts collatéraux» du plan d'accompagnement (Forem, Orbem, VDAB), qui viennent s'ajouter aux sanctions du plan de contrôle (ONEm).

La classe de Fabian a décidé de s'organiser pour créer un comité de défense des chômeurs. A suivre !

